



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4^e Plan national d'action Femmes, paix et sécurité de la France (2026-2030)





La participation des femmes à la table de négociation augmente de **35%** la probabilité d'inscrire la paix dans la durée.



Les femmes et les filles représentent **95%** des victimes de violences sexuelles liées aux conflits.



10% du personnel de maintien de la paix en uniforme de l'ONU sont des femmes.



Au rythme actuel, il faudrait **286 ans** pour combler les inégalités de genre en matière de protection juridique.



Moins de **1%** des financements humanitaires sont dédiés à la lutte contre les violences fondées sur le genre.



97% des généraux ou grades équivalents sont des hommes, tandis que moins d'un officier supérieur sur dix est une femme.

Source : ONU-Femmes

Élaboré à l'occasion du 25^e anniversaire de l'adoption de la résolution 1325, ce quatrième Plan national d'action réaffirme la mobilisation des ministères, administrations et opérateurs français en faveur de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles lors des crises et des conflits. Il comporte pour chaque engagement un volet national et international afin d'agir sur les causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes et de répondre aux menaces transnationales dans un monde globalisé.

Lancé par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes en mars 2026, ce quatrième plan d'action repose sur cinq piliers.

Les piliers du 4^e Plan national d'action Femmes, paix et sécurité de la France (2026-2030)

- La **participation** pleine, égale et effective des femmes à tous les processus de décision.
- La **prévention** des conflits ainsi que toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.
- La **protection** des femmes et des filles contre toutes les formes de violences fondées sur le genre dans tous les contextes.
- La **lutte** contre l'impunité et la réparation.
- La **promotion** du 4^e Plan national d'action et de l'Agenda « Femmes, paix et sécurité ».

Cette feuille de route interministérielle comporte un mécanisme de redevabilité, associant institutions nationales des droits de l'homme, parlementaires et société civile, pour assurer le suivi des engagements communs.

Le réseau des points focaux Femmes, paix et sécurité, piloté par le Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la Francophonie, se réunit régulièrement pour suivre sa mise en œuvre et coordonner l'action des parties prenantes dans le monde entier.